

Organisation Collecte 2020 « sans présence de bénévole »

Vous trouverez ci-après différentes informations concernant la collecte 2020 :

- Modalités de déroulement de la collecte 2020 « sans présence de bénévoles ».
- Impacts pour les participants à la collecte
- Communication, rdv presse

Collecte 2020:

Rappel : du fait de la crise les besoins de produits alimentaires étant de plus en plus important, il a été décidé de maintenir la collecte nationale 2020 aux dates prévues (27, 28 et 29 novembre) « SANS la présence de bénévoles ».

Cette collecte prendra différentes formes selon le point de collecte (magasins, mairie, établissements scolaires, structures privées)

a) Collecte en magasins :

Elle pourra prendre une forme différente dans chaque magasin selon les consignes données ou non par les structures nationales et le choix de chacun.

11) Dématérialisée sous forme de don en € lors du passage en caisse :

- Des coupons munis d'un code barre (Gencod) seront disponibles à chaque caisse du magasin partenaire. L'hôte/l'hôtesse de caisse devra proposer au client de faire un don en € au profit de la Banque Alimentaire et scanner le coupon correspondant.
- La valeur de ces coupons peut varier de 1 € à 5 €, selon l'accord de chaque magasin.
- A la fin de la collecte, le Point de Vente indique à la BA 67 le montant total collecté.
- Le Point de Vente (ou l'enseigne selon organisation) établi un "BON D'ACHAT" à la BA.
- La BA 67 utilisera ce "BON D'ACHAT" pour acheter des denrées alimentaires dans ce Point de Vente (ou dans cette Enseigne).

12) Mise en place de contenant en « auto-collecte » :

- Aux magasins qui souhaitent offrir aux clients la possibilité de faire un don en denrées, ou magasins qui ne peuvent ou ne souhaitent pas opter pour la solution des coupons, également pour des donateurs qui n'auraient pas été informés, ou qui ne souhaitent pas utiliser la possibilité de don en €, mise en place de contenant en "auto-collecte" souvent sans la présence de personnes pour récupérer et stocker les produits.- Les contenants seront récupérés par la BA dans la semaine suivant la collecte.

1) Collecte en mairie :

- Pour des raisons sanitaires, il est demandé de **ne pas organiser de collecte en Mairie**. Cependant, sous sa responsabilité la mairie peut décider de maintenir la collecte.
- Se renseigner auprès de la mairie pour savoir si la collecte est prévue.



3) Collecte dans les établissements scolaires :

- Elles sont autorisées sous leur responsabilité.
- Le Conseil Départemental a prévu d'organiser dans 90 collèges du Bas-Rhin une collecte de denrées alimentaires au profit de la BA du 27 novembre au 4 décembre.
- Se renseigner auprès des établissements pour savoir si une collecte est prévue.

2) Collectes dans les structures privées :

- Structures qui peuvent être des associations, clubs, entreprises, entités religieuses, ...
- Elles sont autorisées sous leur responsabilité.
- Se renseigner auprès des structures organisant habituellement des collectes pour savoir si la collecte est maintenue.

Les fonds récoltés serviront à acheter des denrées alimentaires permettant de couvrir les besoins à venir et assurer la continuité des missions.

Les denrées récoltées seront ramassées par la BA67 dans la semaine suivant la collecte.

Impacts pour les « bénévoles collecte » :

A nouveau un grand MERCI aux personnes sollicités qui m'ont déjà contacté pour participer, qui s'étaient inscrits sur le site de la collecte ou qui comptaient le faire dans les jours à venir.

- . Le site internet de la collecte est fermée. Pour les participants qui se sont inscrits leur inscription est annulée.
- . Pour les participants qui m'ont répondu par mail, leur participation est annulée.
- . Pour les personnes qui n'ont pas répondu, il est maintenant inutile de répondre ou d'essayer de s'inscrire sur le site.
- . Pour les représentants d'un groupe de personnes, dont je n'ai pas forcement les coordonnées individuelles, merci d'informer l'ensemble des participants du groupe.
- . La phase de tri des denrées post collecte n'est plus actuellement prévue dans les règles d'organisation habituelle. Une décision sur l'organisation du tri de des contenants mis en auto-collecte dans certains magasins ou provenant d'autres points de collecte sera prise début décembre selon l'état de la situation sanitaire et règles en vigueur à ce moment-là. Je vous tiendrai informé dès que l'organisation sera précisée par la BA67.



Collecte 2020 communication, rdv presses :

- 1) Jeudi 19/11 ==> FR3 alsace (télévision), journal du soir 19 h
- 2) Vendredi 20/11 ==> conférence de presse en visio avec Frédéric BIERRY président du conseil départemental à 11 h
- 3) Vendredi 20/11 ==> première interview avec Alsace 20 pour diffusion dans différentes émissions
- 4) Mercredi 25/11 ==> deuxième interview de Alsace20 au magasin Auchan à Illkirch pour diffusion (date non connue actuellement)